

Finance solidaire : l'argent partagé fait grandir l'autre

Il est possible aujourd'hui d'investir dans des placements éthiques. Zoom sur un secteur plein essor.

LES investissements solidaires représentent 379 M€ aujourd'hui en France, dont 7,2 dans la région Nord-Pas-de-Calais. « C'est une petite goutte d'eau à l'échelle de l'économie française. Mais nous croyons que cette goutte d'eau va s'élargir », explique Guillaume Legaut, directeur de Finansol, organisme de labellisation de produits financiers lors des 6^e Itinéraires du développement durable organisés par le Conseil régional. Sa définition de la finance solidaire est simple : « elle finance des activités utiles à des personnes en difficulté en leur permettant de retrouver un travail ou un logement. » Deux mécanismes sont ouverts à ceux qui souhaitent investir autrement. D'abord l'investissement solidaire où l'on apporte du capital à des personnes qui en ont besoin. Autre possibilité, le partage. C'est une part marginale du secteur. Dans ce second cas, les revenus ou dividendes sont apportés à des associations ou des ONG. Ainsi les épargnants solidaires se retrouvent être aussi des « entrepreneurs de la solidarité ».

Le directeur de Finansol distingue trois types d'investisseurs. Les militants d'abord. Ils décident de prendre des parts à la Caisse solidaire, chez Habitat et Humanisme ou dans un club Cigales. Ils deviennent ainsi actionnaires ou sociétaires d'un organisme qui pratique le financement solidaire. Au second niveau pour les moins militants, il s'agit d'aller voir sa propre banque pour demander à investir son argent dans des placements solidaires, c'est-à-dire labellisés

Finansol. « La plupart des banques en proposent. Ce sont souvent des produits 90-10. C'est-à-dire que 90 % sont placés dans le circuit financier classique mais 10 % sont investis dans des produits solidaires », indique Guillaume Legaut.

Bientôt dans les plans d'épargne d'entreprises

Enfin, chaque salarié bénéficiaire d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) pourra dès le 1^{er} janvier prochain, demander à son employeur d'investir sur des produits financiers solidaires. Cela devrait donner un coup de fouet au secteur. Aujourd'hui les salariés

du groupe de distribution Carrefour sont les premiers salariés solidaires de France. Leurs dépôts représentent un tiers des encours globaux de la finance salariale solidaire. Comment reconnaître qu'un produit bancaire est solidaire ? Une expérience vient de voir le jour à la Caisse d'Épargne Nord France Europe (NFE). Elle concerne l'étiquetage des produits financiers classiques destinés aux particuliers à travers le programme Bénéfices Futur. « Un peu comme les étiquettes de consommation d'énergie sur les réfrigérateurs », ose Gaëtan Cavitte, responsable développement durable de l'enseigne à l'Écureuil qui ajoute, ce n'est pas un juge-

ment de valeur sur un produit mais nous informons le client sur des points supplémentaires. Je dis aux commerciaux : "il y a des gens qui sont sensibles à ces critères". »

Ce processus a été mené en partenariat avec différentes structures dont l'Ademe et des ONG comme le WWF ou les Amis de la terre. Cette dernière est une association qui dénonce les pratiques bancaires douteuses comme les financements de grands projets d'infrastructure dangereux, selon eux, pour l'environnement comme des oléoducs ou gazoducs. Les Amis de la Terre mettent à l'index les grands groupes que sont la Société Générale, BNP Paribas ou le Crédit Agricole dans un fascicule intitulé *Environnement : comment choisir ma banque ?* Dans son travail avec la Caisse d'épargne NFE, Les Amis de la Terre ont participé au comité d'élaboration de la méthode qui consiste à classer, de 1 à 5 les produits dans trois domaines : Sécurité, Responsabilité, Climat. « Nous avons accepté de travailler sur ce projet en insistant pour que la méthodologie soit publique. À terme, les banques changeront peut-être de "business model" en arrêtant de proposer des produits qui ont des mauvaises notes », souligne Yann Louvel, chargé de la responsabilité des acteurs financiers aux Amis de la Terre. « Il faut convaincre chaque direction de la banque de cette démarche. Les choses évoluent très lentement », déplore Gaëtan Cavitte de la Caisse d'épargne. Des petits pas mais qui vont dans une bonne direction.

Thomas Levivier



Guillaume Legaut, directeur de Finansol (à droite).

REPÈRES

Finansol, le collectif

Créé en 1995, Finansol est le seul collectif français de finances solidaires. Le label Finansol (depuis 1997) garantit la solidarité et la transparence des produits qu'il recommande. La France est en retard dans ce secteur. Aux Pays-Bas, la banque éthique Triodos gère vingt fois plus de fonds que la Nef qui compte 23 000 sociétaires. (Source: les Amis de la Terre).

Les critères d'obtention du label Finansol

Pour recevoir le label Finansol, l'encours et/ou les revenus de l'épargne doivent financer des projets solidaires. Pour l'encours, au moins 5 % à 10 % de l'épargne collectée doivent financer des activités solidaires. Pour les revenus, au moins 25 % de la performance ou du revenu de l'épargne doit être versé sous forme de don à des organismes solidaires.

Deux critères de transparence s'ajoutent : informer les épargnants et désigner un correspondant épargne solidaire.

> Rens : www.finansol.org

DÉJÀ À LILLE ET BIENTÔT À LENS

Le Sol, germe d'une monnaie régionale et complémentaire

« La monnaie est là pour faciliter les échanges. Mais la spéculation l'a emporté sur cette facilitation. » Cela ressemble à une analyse de la crise financière, c'est en fait le constat qui a précédé la création, il y a dix ans, du projet Sol en France, comme le rappelle Fanny Isnard, chargée de mission pour l'Apes (Acteurs pour une économie solidaire), l'une des deux structures avec Ezi (une coopérative de conseil) à porter le projet dans le Nord - Pas-de-Calais. Le Sol (comme Solidaire) est une monnaie complémentaire comme en existe 4 à 5 000 dans le monde. Sous la forme d'une banale carte à puce, Sol est un moyen de paiement, à mi-chemin entre l'euro et le don. Elle s'utilise dans des boutiques et d'organismes qui partagent les valeurs écologiques et sociales. Lors d'un achat dans un commerce équitable, on vous crédite de 30 Sols (par exemple) que vous pouvez dépenser dans un restaurant bio ou au café-librairie de votre quartier. C'est le Sol coopération. « Il faut qu'il y ait une plus-value citoyenne et un comportement de consommateur », indique Fanny Isnard, qui fut gérante d'une boutique de commerce équitable avant de rejoindre l'Apes. Mais deux autres sortes de Sols existent. « Le Sol engagement qui permet de valoriser le bénévolat et le Sol affecté qui est un outil de politique sociale comme le chèque déjeuner. » Aujourd'hui, le Sol prend racine en Alsace, Bretagne, Ile-de-France, Rhône-Alpes mais aussi dans certaines villes (Niort ou Grenoble). Dans notre région, après une période d'expérimentation entre 2005 et 2008, le Sol est entré dans une phase de développement. S'il n'est pour l'instant présent que dans une dizaine de boutiques de la métropole lilloise, le Sol va bientôt être introduit sur les territoires de Lens-Liévin et Hénin-Carvin. L'objectif est de parvenir à un réseau d'une vingtaine de boutiques en 2010. « Il faut y aller par pôles. Pour faire un réseau, il faut plusieurs boutiques », insiste Fanny Isnard. Le développement du Sol devrait toucher d'autres publics dès la semaine prochaine avec son lancement au sein de l'université Lille 3 grâce à l'Afev (Association pour la fondation des étudiants dans la ville). En partenariat avec la commune de Villeneuve d'Ascq, l'Afev lance la mise en circulation du Sol, jeudi 19 novembre. Les étudiants vont pouvoir cumuler des Sol lors de leur temps de bénévolat sur la base d'une heure pour 60 sols. Si aujourd'hui, il y a 700 Solistes (c'est le nom de ces militants), le cap des 2 000 cartes est un objectif pour l'année qui vient.

T.L.

> Rens : www.sol-reseau.org

PHILIPPE VASSEUR, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE SOLIDAIRE NORD - PAS-DE-CALAIS

« Une épargne de proximité pour des emplois de proximité »

Qu'est-ce que la Caisse solidaire ?

C'est une SCOP (société coopérative de production) créée en 1997. J'ose dire que si les banquiers avaient fait leur métier, la Caisse solidaire n'aurait pas eu besoin d'exister. Avec la financiarisation de l'économie, l'argent fait de l'argent et quand la bulle explose, il disparaît sans qu'on comprenne vraiment ce qu'il est devenu. Aujourd'hui la finance solidaire est un petit secteur. À la tête de la Caisse solidaire depuis un an, je suis d'abord un militant associatif et politique.

Quels produits propose la Caisse solidaire ?

Nous avons trois types de produits. Les parts sociales de la Caisse solidaire sont disponibles à partir de 12,7 €. C'est le prix pour devenir sociétaire. Il y a le compte épargne qui est rémunéré au choix entre 0 et 2 %. Et 2 % aujourd'hui, ce n'est pas du tout ridicule. Mais 45 % des placements se font à 0 %. Vous pouvez dédier votre épargne à un secteur d'activité et à une zone géographique. Dire par exemple, « je veux investir dans l'agriculture biologique et dans le Ternois ». Enfin, il y a le livret solidaire, qui est adossé au Crédit coopératif. Il est rémunéré à



Philippe Vasseur est aussi conseiller général (PS) de Calais Centre.

1 % et il faut y investir un minimum de 100 €.

Sur quel territoire intervenez-vous ?

Nous sommes un outil strictement régional. L'épargnant doit pouvoir surveiller l'utilisation de son argent. C'est une épargne de proximité pour des emplois de proximité.

Quelles sont les activités que vous financez ?

Tous types d'activités. De la femme qui crée son emploi de manucure à l'entreprise de

500 personnes. Les gens viennent de partout. En matière de création, nous investissons jusqu'à 30 000 euros. Pour le développement, ce sont des entreprises plus importantes, nos investissements vont jusqu'à 100 000 euros. Notre efficacité économique existe vraiment. Nous ne prêtons pas parce que le projet est solidaire mais parce que c'est économiquement viable.

On ne prête pas à quelqu'un qui ne tient pas la route. En règle générale, il faut une adéquation homme-projet.

Quel est le profil des clients qui investissent à la Caisse solidaire ?

Nous avons du mal à le savoir. Les montants sont très variables de 500 à 1 000 euros jusqu'à plus de 100 000 euros. Aujourd'hui, il y a environ 1 200 sociétaires.

Quels sont les encours à la Caisse solidaire ?

À la fin 2008, ils s'élevaient à 5,76 millions d'euros dont 4,2 M€ sur 390 comptes à terme, qui en moyenne, sont rémunérés à 0,95 %.

Comment faites-vous pour vous faire connaître ?

Nous sommes présents dans de nombreux salons. Notamment, en ce moment pendant le mois de l'économie sociale et solidaire. Il y a eu un numéro de *Que choisir* consacré à la finance solidaire. Il y a une institutionnalisation de cette question. On vient de sortir un petit film en DVD « La Caisse solidaire, une réponse à la crise » qui est un support pédagogique. Mais on manque encore de lisibilité. Nous essayons d'avoir des remontées de terrain et que nos clients soient nos relais sur le terrain.

Recueilli par T.L.